

RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI le 2 juin 1942.

Le Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle a l'honneur de présenter ainsi qu'il suit, son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité note avec satisfaction l'amélioration sensible et constante dans tous les domaines du réseau de transport.

Il constate également avec plaisir le prolongement des Lignes Aériennes Trans-Canada dans le but de desservir Terre-Neuve et plus tard le territoire du Yukon. Sous ce rapport, toutefois, il éprouve une certaine crainte qu'une compagnie concurrente qui contrôle actuellement de nombreuses lignes allant d'une côte à l'autre ne cherche à établir un service à travers le Canada. Votre Comité ne verrait pas d'un bon œil une telle tentative.

Votre Comité est d'avis que les ministères ne devraient pas donner d'instructions sur la répartition du trafic entre les compagnies de transport et estime qu'il convient de laisser le champ libre à la concurrence.

Votre Comité recommande l'adoption de règlements uniformes de comptabilité par tous les chemins de fer du Canada à la première occasion.

Un exemplaire des témoignages entendus est déposé avec les présentes.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J. P. HOWDEN.